Nations Unies E/CN.6/2013/6*

Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-septième session
4-15 mars 2013
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire**
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : transversalisation de la problématique hommes-femmes, situations et questions de programme

Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, élaboré conformément à la résolution 2012/25 du Conseil économique et social, rend compte de la situation des femmes palestiniennes du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012 et fournit un tour d'horizon de l'aide qui leur est apportée par les organismes des Nations Unies dans les domaines suivants : éducation et formation, santé, émancipation économique et moyens de subsistance, état de droit et violence à l'égard des femmes, pouvoir et prise de décisions, et renforcement des institutions. Il présente en conclusion plusieurs recommandations adressées à la Commission de la condition de la femme pour examen.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 février 2013).
** E/CN.6/2013/1.

12-65576* (F) 270213 270213

Merci de recycler

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2012/25 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social s'est déclaré profondément préoccupé par la gravité de la situation des Palestiniennes du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment ceux exposés dans son précédent rapport sur la question (E/CN.6/2012/6) et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-septième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution, qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

2. Le présent rapport, qui rend compte de la situation des Palestiniennes durant la période du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012, se fonde sur des informations communiquées par les organismes des Nations Unies et les experts qui suivent la situation des Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé.

3. Sauf indications contraires, le présent rapport a été établi à partir des informations communiquées par les organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance aux Palestiniennes, notamment la CESAO, l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO. L'équipe de pays des Nations unies a coordonné les apports des entités ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Service de la lutte antimines de l'ONU, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), UNSCO, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

II. Situation des Palestiniennes

4. Au cours de la période considérée, la situation politique, sociale et économique est demeurée difficile en Palestine. L'ensemble des Palestiniens en souffrent, mais les femmes et les filles la vivent différemment en raison d'inégalités et de discrimination sexistes. Malgré les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, le Quatuor et certains États Membres pour favoriser des avancées diplomatiques, avec un certain succès début 2012, les négociations de paix entre Israël et les Palestiniens sont restées dans l'impasse, et la confiance dans le processus politique s'est dégradée. Le maintien de la division politique et

géographique entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et les progrès limités de la réconciliation, la poursuite de l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, par Israël et son bouclage continuent de créer une situation économique et sociale difficile pour les Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé. Parallèlement, le programme d'édification de l'État palestinien a progressé et les institutions sont plus profondément et plus largement prêtes que jamais à appuyer un État. Cependant, la viabilité de ces progrès, que ce soit dans le domaine de l'économie ou dans celui de la sécurité, est de plus en plus compromise. Le regain de tension et l'escalade de la violence sont profondément préoccupants. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires du Quatuor n'ont cessé de presser les deux parties d'éviter les provocations qui pourraient mettre en danger les perspectives de paix, comme le montrent les derniers rapports du Secrétaire général (voir A/67/84-E/2012/68 et A/67/364-S/2012/701).

5. Les Palestiniens du Territoire occupé continuent de voir leur liberté de mouvement et d'accès sérieusement limitée. Ensemble, le régime d'occupation des sols et d'aménagement du territoire inadapté appliqué par les autorités israéliennes, les politiques et pratiques en vigueur en matière de résidence[1], les expropriations de bâtiments et l'attribution de terres, la barrière, les postes de contrôle et la réglementation portant sur les permis et l'accès ainsi que les tracasseries administratives forment un système multiforme qui entrave les mouvements en direction de la bande de Gaza, entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et en Cisjordanie, ainsi qu'à l'entrée dans Jérusalem-Est à partir du reste du Territoire palestinien occupé. La barrière et ces restrictions ont des répercussions particulières sur les femmes et continuent de constituer un danger pour les femmes enceintes, en rendant notamment difficile l'accès aux soins spécialisés pour les grossesses à haut risque. Ces restrictions ont des conséquences graves sur le développement économique global du territoire et sur la capacité des organisations locales et internationales à fournir une aide humanitaire ou autre[2].

6. La poursuite des activités de peuplement a engendré l'éviction et le déplacement forcés de Palestiniens, entraînant pour eux une insécurité physique, une perte des moyens de subsistance et des services essentiels, une baisse de niveau de vie et une augmentation de la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Comme l'ont souligné de récents rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ces situations peuvent avoir des conséquences tragiques sur le bien-être psychosocial des femmes et des familles[3].

7. Des tensions, des violences et des attaques liées au conflit et à l'occupation se sont produites tout au long de l'année, tuant et blessant des civils. En Cisjordanie, une recrudescence de la violence liée à la colonisation a été signalée. Israël a essuyé

---

[1] Antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le territoire palestinien occupé, « The humanitarian impact of the Barrier » (Les conséquences humanitaires de la barrière), note d'information, juillet 2012.

[2] Antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le territoire palestinien occupé, « Fragmented lives: humanitarian overview 2011 » (Des vies fragmentées : la situation humanitaire en 2011), mai 2012.

[3] Voir par exemple, Antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le territoire palestinien occupé, « Demolitions and forced displacement in the Occupied West Bank » (Démolitions et déplacements forcés dans la Cisjordanie occupée), janvier 2012 et « Settlements in Palestinian residential areas in East Jerusalem » (Colonisation dans les zones résidentielles de Jérusalem-Est), avril 2012.

un nombre croissant de tirs aveugles de roquettes, mortiers et autres projectiles partis de Gaza, qui a culminé à l'occasion de plusieurs flambées de violence. Les Gazaouis ont souffert tant des activités des militants que des opérations des Forces de défense israéliennes (FDI), qui ont multiplié leurs frappes aériennes (voir A/67/84-E/2012/68 et E/67/364-S/2012/701). Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires[4], en Cisjordanie, 5 civils palestiniens (4 hommes et 1 garçon) ont été tués et 2 372 blessés (dont 1 986 hommes, 75 femmes, 288 garçons et 16 filles) par les FDI, tandis que 112 hommes, 21 femmes et 40 enfants ont été blessés par des colons. Quarante colons israéliens (36 hommes, 1 femme, 2 garçons et 1 fille) ont été blessés par des Palestiniens. Dans la bande de Gaza, 11 civils palestiniens (7 hommes, 1 femme et 3 garçons) ont été tués et 153 blessés (dont 84 hommes, 25 femmes, 33 garçons et 3 filles) lors des frappes aériennes israéliennes. Douze civils israéliens (11 hommes et 1 femme) ont été blessés par des roquettes palestiniennes tirées sur le sud d'Israël. D'après le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les actes de violence commis par des membres des FDI ou des colons font rarement, selon les informations disponibles, l'objet d'enquêtes indépendantes ou impartiales et les violations sont souvent perpétrées avec impunité.

8. Les femmes de Cisjordanie et de Gaza ont continué de voir leurs droits à la liberté d'expression et de réunion restreints arbitrairement. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme rapporte qu'elles ont de nouveau été exposées à la violence et au danger au cours de manifestations pacifiques où, à diverses occasions, les forces de sécurité d'Israël et de l'Autorité palestinienne (en Cisjordanie) ou des autorités de facto (à Gaza) ont eu recours à une force excessive pour encadrer ces manifestations.

9. Au 31 août 2012, six femmes étaient détenues dans des prisons israéliennes situées hors du Territoire palestinien occupé, en violation du droit international, soit moins que la période considérée précédente, où on en comptait 29. Cependant, les rapports indiquent que ces Palestiniennes continuent de vivre dans des conditions déplorables dans ces prisons et qu'elles risquent d'avoir du mal à se réintégrer à leur sortie en raison de l'absence de soutien social[5].

10. Au cours de la période à l'examen, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté, l'inflation a diminué et la situation de l'emploi s'est améliorée. Cependant, le taux de pauvreté et de chômage demeure élevé, notamment dans la bande de Gaza. Le niveau de pauvreté était de 25,8 % en 2011, allant de 17,8 % en Cisjordanie à 38,8 % à Gaza[6]. Les Palestiniennes vivant dans les camps de réfugiés sont les plus touchées par la pauvreté[7]. Un rapport publié récemment par l'équipe de pays des Nations Unies concluait que le maintien des restrictions pesant sur les importations et les exportations de la bande de Gaza avait des répercussions importantes sur les

[4] Les chiffres renvoient à la période du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012; données recueillies par l'Organisation des Nations Unies.

[5] Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé au présent rapport.

[6] Bureau central de statistique palestinien, « Levels of living and poverty in the Palestinian territory » (Niveaux de vie et pauvreté dans le territoire palestinien occupé), 2011.

[7] Contribution de la CESAO au présent rapport.

perspectives de développement et de croissance économiques[8]. Selon les estimations, 80 % de la population dépend de l'aide humanitaire[9].

11. Environ 1,3 million de Palestiniens vivaient dans l'insécurité alimentaire en 2011. Selon une évaluation de la sécurité alimentaire et socioéconomique en Cisjordanie et à Gaza réalisée conjointement par la FAO, l'UNRWA, le PAM et le Bureau central de statistique palestinien[10], le niveau d'insécurité alimentaire dans les ménages dirigés par des femmes en Cisjordanie était de 7 % plus élevé que dans les ménages dirigés par des hommes. À Gaza, 44 % des foyers vivaient dans l'insécurité alimentaire, contre 17 % en Cisjordanie. La proportion de ménages dirigés par une femme touchés par l'insécurité alimentaire atteignait 39 % dans la zone C de la Cisjordanie[11].

12. Selon les données disponibles, le taux de chômage des femmes est demeuré élevé au deuxième trimestre de 2012, soit 47,2 % dans la bande de Gaza et 21,4 % en Cisjordanie. Le taux de participation des femmes à la vie active n'était que de 14,9 % à Gaza (contre 65,9 % pour les hommes) et de 18,6 % en Cisjordanie (contre 71,5 % pour les hommes). La majorité des Palestiniennes ayant un emploi dans le secteur structuré avaient un poste à temps partiel dans des domaines comme l'éducation et l'enseignement, le secrétariat et les services. Les réfugiées sont plus touchées par le chômage que les autres femmes du Territoire palestinien occupé[12]. Dans le secteur public, il existe de nettes disparités entre la rémunération réelle des hommes et celle des femmes, puisque le salaire quotidien moyen des femmes n'équivalait qu'à 84 % de celui des hommes en 2011[13]. L'absence de loi de sécurité sociale entraîne une discrimination envers les femmes et les travailleurs ayant des responsabilités familiales[14]. Selon un examen de la législation concernant l'égalité hommes-femmes réalisé par l'OIT, la société palestinienne considère toujours la présence des femmes sur le marché du travail comme une menace pour l'emploi des hommes et la main-d'œuvre féminine est considérée comme plus chère que la main-

---

[8] Équipe de pays des Nations Unies pour le territoire palestinien occupé, « Gaza in 2020: a liveable place? », Jérusalem, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, août 2012.

[9] Antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le territoire palestinien occupé, « Five years of blockade: the humanitarian situation in the Gaza Strip » (Cinq ans de blocus : situation humanitaire dans la bande de Gaza), note d'information, juin 2012.

[10] FAO, UNRWA, PAM et Bureau central de statistique palestinien, « Socio-economic and food security survey: West Bank and Gaza Strip, occupied Palestinian territory, 2011 », (Enquête socioéconomique et sur la sécurité alimentaire, Cisjordanie et bande de Gaza, Territoire palestinien occupé, 2011), mai 2012. Disponible à l'adresse : www.wfp.org/content/occupied-palestinian-territory-socio-economic-and-food-security-survey-may-2012 (consultée en novembre 2012).

[11] Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé au présent rapport.

[12] Bureau central de statistique palestinien, « Labor force survey: second quarter » (Étude sur le marché du travail, deuxième trimestre), 2012.

[13] Bureau central de statistique palestinien, « Performance of the Palestinian Economy » (Résultats de l'économie palestinienne), 2011.

[14] OIT, « Review of labour laws to promote women's labour force participation: a legal analysis and recommendations for promoting gender equality » (Examen des lois du travail visant à promouvoir la participation des femmes à la vie active : analyse juridique et recommandations visant à promouvoir l'égalité des sexes), Genève, 2011.

d'œuvre masculine pour les employeurs, leur situation de famille et leurs congés de maternité étant réputés accroître le coût de leur emploi[15].

13. La santé des femmes continue d'être un motif de préoccupation, puisque les femmes des collectivités fragiles n'ont que peu accès aux soins de santé essentiels. Les restrictions de mouvement et d'accès continuent de priver de soins de santé, notamment les femmes de la zone C[16], de la zone de jointure[17] et de la bande de Gaza. En Cisjordanie, selon la procédure d'appel global de 2012, près de 186 collectivités (soit environ 151 000 femmes et filles) ne disposaient que d'un accès limité aux soins de santé essentiels et 249 collectivités (279 000 femmes et filles) n'avaient pas suffisamment accès aux soins d'urgence. Les carences en oligo-éléments demeurent une source de préoccupation en raison des taux élevés d'anémie et de carence en vitamines A et D notés chez les filles, les garçons et les femmes enceintes. Chez les enfants de 9 à 12 mois, le taux d'anémie atteint 57 %, et ce taux est de 26,8 % chez les femmes enceintes. On estime que 45 % des femmes enceintes de Gaza souffrent d'anémie. Pendant la grossesse, l'hypertension, le diabète et les problèmes psychologiques sont également fréquents[18]. En 2011, le Ministère de la santé a signalé que le taux de mortalité maternelle était de 28 pour 100 000 naissances vivantes dans le Territoire palestinien occupé et que les taux de fécondité cumulés étaient de 4,9 pour la bande de Gaza et de 3,8 pour la Cisjordanie[19]. Les maladies chroniques et non transmissibles constituent la principale cause de morbidité des Palestiniens et le taux d'incidence du diabète était de 154,4 pour 100 000 personnes en Cisjordanie en 2011. Les statistiques du Ministère de la santé pour la Cisjordanie montrent que le cancer du sein était l'affection maligne la plus répandue chez les femmes (11,8 %)[20].

14. La situation liée à l'eau et à l'assainissement demeure critique, notamment à Gaza, où 90 % de l'eau de la nappe aquifère n'est pas potable sans traitement préalable. L'eau potable est donc limitée et la consommation est de 70 à 90 litres par jour, ce qui est inférieur à la norme de 100 litres par jour fixée par l'OMS[21]. Selon l'UNICEF, près de 83 % de la population de la bande de Gaza s'alimente en eau potable auprès de fournisseurs privés. Étant donné l'absence de réglementation, cette eau risque d'être polluée quand elle parvient au consommateur et ce mode d'approvisionnement met en difficulté financière les familles les plus vulnérables. En Cisjordanie, le manque d'eau de qualité a fragilisé plus de 50 000 membres de 151 collectivités. Sur les 19 camps de réfugiés que compte la Cisjordanie,

---

[15] OIT, Fonds pour la réalisation des OMD, « Mainstreaming gender equality concerns in Palestinian cooperatives » (Transversalisation des questions d'égalité des sexes dans les coopératives palestiniennes), document de politique générale n° 10.

[16] La zone C désigne la partie de Cisjordanie qui est sous la responsabilité civile et le contrôle en matière de sécurité pleins et entiers d'Israël et correspond à 60 % du territoire cisjordanien.

[17] La zone de jointure désigne la zone fermée située entre la Ligne verte et la barrière, dans laquelle environ 11 000 Palestiniens résident actuellement. Voir Antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, « West Bank movement and access Update » (Point sur la liberté de mouvement et d'accès en Cisjordanie), septembre 2012.

[18] Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé au présent rapport.

[19] Ministère de la santé, « Rapport annuel », 2011.

[20] Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé au présent rapport.

[21] « Gaza in 2020: a liveable place? ».

11 disposent de réseaux d'égouts structurés connectés aux systèmes municipaux d'épuration des eaux usées. Faute de système d'égouts, les réfugiés palestiniens des autres camps ont connu des problèmes de contamination de l'eau potable et de la nappe phréatique, ainsi que des maladies hydriques. Le manque d'eau potable et de services d'assainissement nuit notamment à la santé des femmes et des enfants. En outre, la pénurie d'eau et les problèmes d'assainissement causent des difficultés aiguës aux femmes, qui doivent donc réduire leur consommation d'eau ce qui alourdit la charge des travaux ménagers et soigner plus de maladies hydriques dans la famille, sans compter que ces difficultés grèvent le budget familial. Selon l'UNICEF, les écoles disposent d'installations d'eau et d'assainissement inadaptées, d'où un manque d'hygiène chez les élèves d'un bon nombre d'écoles publiques. Dans les écoles mixtes, l'absence de sanitaires adaptés et distincts pour les garçons et les filles affecte la réussite scolaire[22].

15. Les indicateurs relatifs aux inscriptions scolaires ont montré d'importants progrès. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement élémentaire est de 92 %, où plus de filles (95 %) sont inscrites que de garçons (90 %)[23]. Les filles représentent environ 50,2 % des élèves inscrits à tous les niveaux du système éducatif, soit 49,4 % au primaire, 54,1 % au secondaire et 57 % au niveau supérieur[24]. Dans la bande de Gaza, plus de 450 000 enfants, dont la moitié de filles, fréquentaient l'école en 2010/11[25]. Cependant, le système éducatif est caractérisé par un accès inégal à l'éducation et une baisse générale de sa qualité. L'accès à l'éducation élémentaire est entravé par des frais de scolarité élevés et par le coût important du transport dans le Territoire palestinien occupé. De nombreuses familles de Jérusalem-Est doivent envoyer leurs enfants dans des écoles privées puisque les places sont limitées à l'école publique. En Cisjordanie, la menace de harcèlement de la part des colons israéliens et des forces de sécurité israéliennes sur le chemin de l'école ainsi que la crainte des blessures et des humiliations aux postes de contrôle provoquent stress et peur chez les enfants et leur famille[26]. Selon l'UNICEF, dans la bande de Gaza, plus de 5 000 filles ont entamé l'année scolaire 2011/12 sous des tentes, dans des caravanes ou dans des cabanes de tôle, donc exposées à la chaleur. La pénurie de carburant dans la bande de Gaza, qui s'est intensifiée en février 2012, a causé des coupures d'électricité programmées de 6 à 18 heures par jour, ainsi que des coupures imprévues[27], ce qui a affecté le bon fonctionnement des écoles. Dans la bande de Gaza, le taux d'alphabétisation était positif : 96 % selon les chiffres officiels (soit 93 % pour les femmes et 98 % pour les hommes)[28]. Tel que cela a été noté au cours de la dernière période à l'étude, les avancées des filles aux niveaux secondaire et universitaire ne se traduisent pas encore par des progrès sur le marché du travail. Le taux de chômage des femmes

---

[22] Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé au présent rapport.

[23] Ministère de l'éducation, « Rapport annuel », 2011.

[24] Ibid.

[25] « Gaza in 2020: a liveable place? »

[26] UNICEF, « My right to education » (Mon droit à l'éducation), note d'information, septembre 2012.

[27] Antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, « The humanitarian impact of Gaza's electricity and fuel crisis » (Conséquences humanitaires de la crise de l'électricité et du carburant à Gaza), mars 2012.

[28] « Gaza in 2020: a liveable place? ».

demeure beaucoup plus élevé que celui des hommes, même chez les femmes qui ont étudié pendant au moins 13 ans[29].

16. Si les Palestiniennes ont continué de jouer différents rôles dans la vie politique et d'occuper divers postes au sein des institutions et du système politiques palestiniens, elles demeurent sous-représentées dans les organes de décision. Actuellement, les femmes constituent 21 % du nombre total de ministres (soit cinq ministres) et 6,3 % des vice-ministres. En 2010, 13,2 % des membres du Conseil législatif palestinien et 18 % des membres des assemblées locales étaient des femmes[30], après la mise en place d'un système de quotas au Conseil et dans les assemblées locales. Dans le secteur de la justice, 11 % des juges sont des femmes, ainsi que 5 % des procureurs et 15 % des avocats[31]. Un des gouverneurs de Cisjordanie est une femme (Ramallah). L'Autorité palestinienne emploie environ 88 500 personnes, dont 41,1 % de femmes, et 36,5 % du personnel ministériel est composé de femmes. Cependant, les femmes tendent à rester cantonnées à des postes subalternes au sein des organes de décision[32]. Selon l'UNRWA, les femmes tendent également à être sous-représentées à la tête des camps de réfugiés. Les organisations et les coalitions de femmes continuent à attirer l'attention sur les droits des femmes et sur l'égalité des sexes et à les défendre et à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Cependant, les restrictions de mouvement et la division entre la Cisjordanie et la bande de Gaza continuent d'ajouter aux difficultés de coordination entre les différents groupes[33].

17. Le Territoire palestinien occupé reste caractérisé par des législations différentes et par un état de droit faible. La législation de Cisjordanie et de la bande de Gaza comprend des lois dépassées et discriminatoires envers les femmes, notamment en matière de divorces, de garde des enfants, d'héritage et de violence sexiste. La législation a peu été réformée au cours de la période considérée, puisque le Conseil législatif palestinien ne s'est pas réuni depuis 2007. Une étude réalisée par le PNUD en Cisjordanie montre que les femmes éprouvent des difficultés notoires à accéder à la justice, à cause notamment d'un manque de vulgarisation et de services juridiques, mais aussi parce que les institutions de justice et de sécurité ne sont pas sensibles à leurs besoins[34].

18. Une enquête réalisée par le Bureau central de statistique palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en 2011 a révélé qu'environ 37 % des Palestiniennes mariées avaient subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint au cours des 12 mois précédant l'enquête[35]. Parmi elles, 58,6 % ont

---

[29] Contribution de la CESAO au présent rapport.

[30] Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé au présent rapport.

[31] Bureau central de statistique palestinien, « Women and Men in Palestine: issues and statistics, 2010 » (Hommes et femmes en Palestine : problématiques et statistiques en 2010), 2010.

[32] Bureau central de statistique palestinien, « Women and Men in Palestine: issues and statistics, 2011 » (Hommes et femmes en Palestine : problématiques et statistiques en 2011), décembre 2011.

[33] Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé au présent rapport.

[34] PNUD, « Public perceptions of Palestinian justice and security institutions » (Perceptions publiques des institutions palestiniennes de justice et de sécurité), décembre 2011.

[35] Bureau central de statistique palestinien, « Violence survey in Palestinian communities » (Enquête sur la violence dans les collectivités palestiniennes), décembre 2011.

fait état de violence psychologique, 55,1 % de privation économique, 54,8 % d'isolement social forcé, 23,5 % de violence physique et 11,8 % de violence sexuelle[36]. Face à ces violences, 30,2 % des femmes ont cherché refuge auprès de leur famille, tandis que 65,3 % se sont tues. Seulement 0,7 % des femmes victimes de violence ont cherché refuge dans des centres d'accueil. En ce qui concerne les enfants, 51 % de ceux qui ont été interrogés ont révélé qu'ils avaient été exposés au sein de leur foyer à de la violence commise par au moins un de ses membres. De ces enfants, 69 % ont été victimes de violence psychologique perpétrée par leurs parents et 34,4 % de violence physique. Selon leurs données annuelles, les services de protection de la famille relevant de la police ont reçu 2 500 signalements de cas de violence familiale et traité 1 755 plaintes en 2011[37].

19. Le système de justice non formelle continue de s'occuper de questions traditionnellement considérées comme relevant de la sphère privée, même celles qui sont considérées comme des infractions par le Code pénal, comme les féminicides, appelés « crimes d'honneur », et la violence envers les femmes et les enfants. Selon le HCDH, les organisations non gouvernementales partenaires ont signalé quatre cas de « crimes d'honneur » dans la bande de Gaza au cours de la période à l'examen, et huit cas en Cisjordanie depuis le 1er janvier 2012. En 2011, le Président a signé un décret présidentiel amendant certains articles du Code pénal afin d'en supprimer les dispositions prévoyant l'indulgence de la justice à l'égard de meurtres commis au nom de l'« honneur familial ». Ce décret n'ayant toujours pas été publié dans le journal officiel, il n'est pas entré en vigueur[38].

20. Au cours de la période considérée, l'Autorité palestinienne et ses partenaires de la société civile ont pris un certain nombre de mesures complémentaires à celles signalées lors de la dernière période examinée afin de combattre la violence à l'égard des femmes. À la suite d'une hausse des signalements d'attaques violentes visant des femmes en Cisjordanie, l'Autorité palestinienne a annoncé la formation d'un comité chargé d'étudier les lois sur le statut personnel visant à protéger les femmes. Les services de protection de la famille relevant de la police et chargés de traiter les cas de violence conjugale en Cisjordanie ont été renforcés et un nouveau service a été créé à Jéricho, ce qui porte leur nombre total à huit[39].

III. Assistance aux Palestiniennes

21. La présente section expose les initiatives entreprises par le système des Nations Unies pour répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles et prendre en charge les questions prioritaires les concernant, en coopération avec l'Autorité palestinienne, les donateurs et la société civile. Elle comporte des

---

[36] L'enquête a porté sur 5 811 ménages du Territoire palestinien occupé en 2011.

[37] ONU-Femmes, « Policing for women's security and justice in the occupied Palestinian territory: a comprehensive background analysis, and recommendations for strengthening the Palestinian Civil Police and Family Protection Unit » (Police pour la sécurité des femmes et la justice envers les femmes dans le Territoire palestinien occupé : examen complet du contexte et des recommandations visant à renforcer la police civile palestinienne et ses unités de protection de la famille), publication prévue en 2012.

[38] Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé au présent rapport.

[39] Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé au présent rapport.

informations sur l'aide apportée dans les domaines suivants : éducation et formation, santé, émancipation économique et moyens de subsistance, état de droit et violence à l'égard des femmes, pouvoir et prise de décisions, et renforcement des institutions. De nombreuses initiatives ont été mises en place par l'intermédiaire des programmes conjoints des Nations Unies sur l'équité et l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des femmes d'une part et sur la culture et le développement d'autre part, tous deux financés par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif du premier programme consiste à appuyer l'émancipation sociale, économique et politique des Palestiniennes et à réduire la violence sexiste en les encourageant à faire entendre leur voix en politique, en augmentant leurs possibilités d'obtenir un travail décent et productif et en améliorant leur accès à la protection et à la justice.

A. Éducation et formation

22. Les organismes des Nations Unies ont continué à mettre en œuvre un ensemble d'initiatives visant à promouvoir l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation. Au cours de l'année scolaire 2011/12, 30 657 filles étaient inscrites aux écoles élémentaires et préparatoires de l'UNRWA en Cisjordanie (soit 58,2 % des élèves) et 104 983 dans la bande de Gaza (soit 48,2 % des élèves). En Cisjordanie, 48 étudiantes ont bénéficié des bourses universitaires administrées par l'UNRWA et 1 074 étudiantes ont reçu une formation technique ou professionnelle (22 formations techniques spécialisées et 4 formations professionnelles spécialisées), ainsi que des conseils en orientation des carrières. Environ 64 % des 376 étudiantes diplômées des centres de formation professionnelle de l'UNRWA en 2011 ont trouvé du travail en moins d'un an. En Cisjordanie, l'OIT a établi un partenariat avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit et l'UNRWA afin d'élaborer un module de formation technique et professionnelle intitulé « compétences professionnelles en photographie pour les femmes ». Après avoir reçu une formation qui leur a permis de se doter à la fois du savoir-faire et de l'esprit d'entreprise nécessaires, 17 femmes ont obtenu leur diplôme dans le cadre de ce programme de photographie. Dans la bande de Gaza, l'OIT a établi un partenariat avec l'Université islamique de Gaza et créé un projet visant à renforcer les compétences des ingénieures en bâtiment et travaux publics de Gaza. Ce projet s'appuie sur l'évaluation des lacunes en matière de bâtiment et de travaux publics à Gaza, qui avait révélé un écart entre la demande et l'offre dans ce secteur et le fait que la plupart des ingénieures du secteur étaient sans emploi pour des questions d'acceptation sociale. Trente-six ingénieures ont obtenu leur diplôme et effectué des formations sur le terrain. Le Syndicat des entrepreneurs en bâtiment palestiniens a offert un emploi à temps plein rémunéré à 10 ingénieures diplômées de ce programme. Le projet d'école pratique d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour les jeunes de la FAO, réalisé dans 22 écoles de Cisjordanie et de la bande de Gaza, a permis de doter 330 filles et 22 enseignants de compétences professionnelles agricoles.

23. L'UNICEF a appuyé la rénovation de 23 écoles, y compris la construction de 10 nouvelles classes. Au cours de la période examinée, plus de 40 000 enfants (dont 50 % de filles) ont reçu du matériel scolaire, et l'accès protégé à l'éducation a été amélioré pour 5 400 enfants (dont 2 700 filles), notamment par la fourniture de véhicules scolaires. À Jérusalem-Est, 550 élèves (dont 50 % de filles) ont bénéficié

de possibilités de jeu et d'apprentissage en toute sécurité tout comme 3 500 enfants (dont 1 700 filles) dans la bande de Gaza. Six mille cinq cent quatorze adolescents (dont 3 252 filles) ont suivi des activités extrascolaires dans 56 centres pour adolescents (15 dans la bande de Gaza et 41 en Cisjordanie, dont 10 à Jérusalem-Est), qui portaient notamment sur des activités récréatives et d'apprentissage actif, l'enseignement des compétences pratiques, l'imagination créatrice, la recherche active, les initiatives sociales, les compétences en matière de théâtre forum et l'action en faveur de l'éducation entre camarades. Afin de promouvoir l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants palestiniens, neuf organismes des Nations Unies ont aidé le Ministère de l'éducation à élaborer un dispositif complet permettant de renforcer les capacités en matière de développement de la petite enfance et de promouvoir une éducation adaptée à tous les enfants. Les activités relatives à ce dispositif ont été mises à l'essai dans 46 écoles (32 en Cisjordanie et 14 dans la bande de Gaza).

B. Santé

24. Les organismes des Nations Unies ont continué à exécuter une série d'initiatives visant à faciliter l'accès aux soins aux femmes vivant dans des communautés isolées et marginalisées. Grâce à six dispensaires mobiles, l'UNRWA a offert des services de proximité en matière de soins de santé primaires à vocation préventive et curative à 58 communautés dépourvues de services de santé, connaissant des difficultés d'accès et dans lesquelles de nombreuses femmes et de nombreux enfants sont menacés par des actes de violence ou de harcèlement à cause des conditions de sécurité actuelles. De plus, les centres de santé de l'UNRWA en Cisjordanie ont traité plus de 20 000 patientes souffrant de diabète ou d'hypertension. Le FNUAP a remis en état et équipé six maternités et 14 centres de soins de santé primaires dans la bande de Gaza, renforcé les capacités du personnel médical évoluant dans le milieu des soins de santé primaires et secondaires, et mené des opérations de sensibilisation dans 40 communautés isolées de Cisjordanie et de la bande de Gaza qu'il a aidées à avoir accès à des services de santé procréative essentiels dans des zones reculées affectées par le mur de séparation, les colonies et les postes de contrôle. Pour permettre aux femmes vivant dans des communautés vulnérables d'avoir accès à un ensemble de services de santé fondamentaux, l'UNICEF a acquis du petit matériel médical destiné aux dispensaires mobiles dans la zone C, œuvré en faveur de la prestation de services d'information en matière de soins essentiels à 28 communautés bédouines établies dans la vallée du Jourdain et acheté des médicaments essentiels dans la bande de Gaza.

25. L'UNRWA, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS ont continué de fournir une série de services dans le domaine de la santé maternelle et infantile. De septembre 2011 à juillet 2012, le Département de la santé de l'Office en Cisjordanie a dispensé des soins prénatals à 12 699 femmes, des soins postnatals à 10 065 femmes et des services de planification familiale à 24 611 clients en Cisjordanie. Il a également envoyé à l'hôpital 15 970 femmes qu'il a aidé à faire hospitaliser. Au total, 1 570 nouvelles patientes ont reçu des soins préconceptionnels et 320 hommes ont accompagné leur épouse aux séances de soutien psychologique offert dans le cadre de ces soins ainsi qu'à des consultations en matière de planification familiale en Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, pendant la période examinée, 10 332 femmes de plus ont accepté la planification familiale et 6 027 femmes ont eu accès à des

soins préconceptionnels dans les dispensaires de l'UNRWA. Toujours dans la bande de Gaza, 32 181 femmes enceintes ont bénéficié de soins prénatals et 94 % d'entre elles ont participé à au moins quatre consultations prénatales. Trente-six mille trois cent trente femmes ont reçu des soins postnatals (100 % des accouchements qui ont eu lieu au cours de la période examinée). Le FNUAP a contribué à élaborer et à diffuser des campagnes de communication et à exécuter des activités centrées sur la santé procréative et destinées à induire un changement de comportement dans les communautés palestiniennes. Dans le cadre de l'intervention humanitaire dans la bande de Gaza, les professionnels qui travaillent dans des centres de santé primaires ont été formés à la pratique de l'accouchement sans risques au dispensaire ou dans la communauté. L'UNICEF a aussi formé 15 sages-femmes aux soins à prodiguer aux mères et aux nouveau-nés : au total, celles-ci ont rendu visite à 912 mères et à leur nouveau-né au moins une fois entre janvier et mai 2012, et elles ont envoyé 2 % des nouveau-nés et 2,2 % des mères à des centres de santé pour qu'ils y subissent des examens et y reçoivent des soins supplémentaires. L'UNICEF a fait l'acquisition de suppléments en multimicronutriments destinés à quelque 210 000 enfants et 110 000 femmes. Elle a continué de prêter son concours à l'initiative Hôpitaux amis des bébés dans neuf hôpitaux (six en Cisjordanie et trois dans la bande de Gaza) et a soutenu la célébration de la Semaine mondiale de l'allaitement maternel en travaillant en étroite collaboration avec les conseillers religieux afin d'améliorer les initiatives visant à informer les jeunes mères. En outre, le volet communautaire de cette opération ciblait toutes les mères en âge de procréer de la bande de Gaza. Ce programme a permis, grâce à des agents sanitaires et à des associations de femmes, de mettre à niveau les compétences de sages-femmes et de gynécologues (plus de 50 d'entre eux ont été envoyés à Jérusalem-Est pour y suivre une formation), d'améliorer les systèmes d'information et de surveillance médicales dans les services de maternité et de promouvoir des pratiques visant à rendre les accouchements plus sûrs dans les communautés gazaouies.

26. Les organismes des Nations Unies ont aussi continué à fournir toute une gamme de services psychosociaux. L'UNICEF a apporté un soutien psychosocial direct à 12 512 enfants (dont au moins 6 000 filles) et à environ 11 000 soignants (dont 91 % de femmes) dans la bande de Gaza. Elle a continué de soutenir les réseaux de protection de l'enfance en créant trois réseaux supplémentaires en Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, ces réseaux ont envoyé 14 filles et 11 garçons (98 filles et 62 garçons en Cisjordanie) bénéficier de services spécialisés et d'une prise en charge. Dans toute la bande de Gaza, 21 centres de santé et 15 bureaux des secours et des services sociaux de l'UNRWA ont offert un soutien psychosocial. Pendant la période considérée, 6 407 femmes ont pu bénéficier de services d'appui sociopsychologique, pour la plupart dispensés dans les centres de santé de l'Office.

27. Pendant la période considérée, l'UNICEF a appuyé une série d'initiatives en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, parmi lesquelles l'extension des réseaux d'adduction d'eau dans des communautés mal desservies du sud de la Cisjordanie, dont 300 familles ont pu bénéficier, et l'installation de filtres à eau à usage domestique, qui a permis à 300 familles vulnérables de la bande de Gaza d'avoir accès à de l'eau potable et utilisable à des fins domestiques. Cette organisation s'efforce également d'améliorer les capacités de stockage de l'eau et la qualité des installations d'assainissement des foyers de la zone C en Cisjordanie et

de la zone tampon[40] dans la bande de Gaza. Pour réduire au minimum la pollution des eaux souterraines et les inondations par les effluents à Rafah, elle a contribué à l'amélioration du réseau d'évacuation des eaux usées, ce qui a permis à 1 161 femmes et filles d'avoir des services d'assainissement dignes de ce nom. En outre, l'UNICEF a continué d'aider à construire ou à remettre en état des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans 68 écoles (29 en Cisjordanie et 39 à Gaza), ce qui a permis à 48 896 élèves (dont 22 117 filles) d'avoir accès à de l'eau potable et à des services d'assainissement. Elle a également contribué à équiper en citernes à eau 151 écoles gazaouies pour la période comprise entre février et juin 2012, ce qui a permis à 70 000 élèves (dont 37 237 filles) d'avoir de l'eau potable à raison de 0,7 litre à 1 litre par jour et par élève.

C. Émancipation économique et moyens de subsistance

28. L'appui au microcrédit a continué de permettre, à court terme, d'alléger la pauvreté en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les femmes étant nombreuses à en bénéficier. De septembre 2011 à juillet 2012, le Département du microfinancement de l'UNRWA a octroyé 3 439 prêts (34 % du total des prêts), soit un encours de 3,5 millions de dollars, à des Palestiniennes, réfugiées ou non, en Cisjordanie. Parallèlement, 171 prêts individuels représentant une valeur totale de 102 600 dollars ont été accordés à des réfugiées palestiniennes pauvres et vulnérables grâce au fonds géré par la collectivité du Programme de secours et de services sociaux. Dans la bande de Gaza, le Département du microfinancement de l'Office a octroyé 3 567 prêts estimés à 5,7 millions de dollars. Les femmes ont bénéficié de 1 325 prêts (soit 37 % du total) et de 1,48 million de dollars (soit 26 % de la valeur des prêts) de prêts commerciaux ou non commerciaux destinés à améliorer la création d'entreprises et l'accès au crédit.

29. L'UNRWA a continué d'aider les cas particuliers de détresse, notamment en subventionnant 18 projets générateurs de revenus présentés par 15 organisations communautaires de camps de réfugiés de Cisjordanie. Cette aide a contribué à donner un emploi à 42 femmes, à dispenser une formation à 339 d'entre elles et à permettre à 77 bénéficiaires féminins de faire du bénévolat. Dans la bande de Gaza, ce programme a permis de subventionner 10 projets générateurs de revenus, gérés par des centres de formation pour les femmes et par des centres de réadaptation, employant 86 femmes dans des microentreprises actives, par exemple dans la couture, l'alimentaire, la broderie et la coiffure. En Cisjordanie, le Programme de création d'emplois dans le domaine humanitaire de l'Office a offert des possibilités d'emploi à court terme à 10 560 réfugiées palestiniennes (42 % du total des bénéficiaires). Ce programme a fourni une subvention mensuelle de type « travail contre rémunération » de 420 dollars à des bénéficiaires de sexe féminin et a permis d'acheter des outils, des matériaux et du matériel et de les distribuer à 30 centres de formation pour les femmes.

30. Depuis le début, il y a trois ans, du programme commun pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de l'ONU, l'OIT et l'UNRWA ont fait bénéficier les femmes de projets visant à renforcer les capacités et à générer des

[40] La zone tampon est la zone située en territoire palestinien qui longe la frontière septentrionale et orientale séparant la bande de Gaza d'Israël et à laquelle Israël limite l'accès en invoquant des problèmes de sécurité.

revenus qui ont pris diverses formes. L'OIT a fait profiter les membres de 43 coopératives exclusivement féminines de subventions, de cours de formation et d'une assistance technique, et a piloté un programme de renforcement des capacités axé sur la gestion des entreprises et les aptitudes commerciales destiné à 300 Palestiniennes microentrepreneurs dans toute la Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Elle a aussi aidé à la création du Conseil économique national féminin, chargé de mettre au point et d'adopter un modèle conceptuel visant à renforcer la participation des femmes à la vie économique, à mettre fin à la discrimination et à l'inégalité, à seconder le Ministère du travail et à influer sur les politiques nationales afin de donner aux femmes de plus grandes chances de réussite.

31. La FAO, le PAM et ONU-Femmes ont poursuivi leurs activités visant à assurer aux femmes une émancipation économique et une sécurité alimentaire plus grandes. La FAO a fourni des intrants agricoles et dispensé des formations à la préparation des aliments, à la commercialisation et à la comptabilité à des associations de femmes situées en zone rurale, dont ont bénéficié, en 2011, 2 000 ménages dirigés par des femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le PAM a fourni une aide en distribuant de la nourriture et en mettant au point des systèmes de coupons qui ont permis d'atteindre 245 101 femmes. En Cisjordanie comme dans la bande de Gaza, le public visé était les ménages dirigés par des femmes, lesquels ont reçu, la plupart du temps, des aides complémentaires, dont une assistance en espèces. Au cours de la période considérée, ONU-Femmes a soutenu 32 centres de formation pour les femmes dotés de cantines qui, devenues financièrement indépendantes, ont permis de nourrir 22 572 enfants. Ce programme a donné un emploi à 110 femmes, dont beaucoup travaillaient pour la première fois de leur vie.

32. Grâce à l'Initiative en faveur des femmes de Gaza, l'UNRWA a exécuté le programme en faveur des jeunes dirigeantes, qui vise à réduire l'écart en matière de compétences qui existe entre le marché du travail et la main-d'œuvre qualifiée en faisant en sorte que les jeunes diplômées développent les compétences recherchées sur le marché de l'emploi. Durant la période considérée, ce programme a concerné 723 diplômées. Dans le cadre de la même initiative, l'Office a exécuté le programme de démarginalisation des ménages dirigés par des femmes, qui propose des mesures ciblées d'amélioration des compétences en matière financière, de gestion familiale et de microentreprise. Trois cents ménages foyers ayant une femme à leur tête en ont en bénéficié.

D. État de droit et violence à l'égard des femmes

33. Les organismes des Nations Unies ont continué d'exécuter une série d'initiatives visant à améliorer l'accès des femmes à la justice et à renforcer les capacités en matière de prévention et de lutte contre les violences qui leur sont faites. Le PNUD, grâce à son programme sur l'état de droit, a prêté son concours à une dizaine d'organisations qui apportent aux femmes une aide judiciaire en les représentant auprès des tribunaux de la charia dans des affaires relevant du droit de la famille et d'autres domaines comme les droits des travailleurs, la violence sexiste et le regroupement familial, tant en Cisjordanie (y compris à Jérusalem-Est) que dans la bande de Gaza. Ce programme a permis d'assurer une représentation juridique à 275 femmes, de prodiguer des conseils juridiques à 1 519 d'entre elles et de fournir un soutien psychosocial à 444 autres. Qui plus est, 5 710 femmes ont participé à des ateliers de sensibilisation au droit et 240 avocates et 110 étudiantes

en droit ont suivi une formation sur l'égalité hommes-femmes. Dans la bande de Gaza, 3 645 femmes ont reçu des conseils juridiques donnés par les services d'aide judiciaire et une assistance psychosociale prodiguée par les conseillers employés par les centres de formation pour les femmes que soutient l'UNRWA. ONU-Femmes a contribué à la constitution, sous les auspices de l'ordre des avocats palestiniens, d'un groupe d'avocats spécialisés chargé de fournir une aide judiciaire aux femmes victimes de violence et de les représenter. Une aide a également été apportée à l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités ayant vocation à former des avocats spécialisés dans la défense des femmes victimes de violence. ONU-Femmes a également fourni une assistance technique à la Commission indépendante des droits de l'homme en vue de l'établissement d'une base de données censée permettre de suivre l'évolution de l'accès des femmes à la justice.

34. ONU-Femmes a aidé la police civile palestinienne à élaborer une première stratégie et un premier plan d'action, des procédures opérationnelles permanentes, des définitions d'emploi et des directives relatives aux normes minimales à appliquer destinés aux services de protection familiale ainsi qu'un programme de renforcement des capacités pour son personnel. L'Entité a également contribué à la mise au point d'une campagne médiatique visant à informer le public des engagements pris par l'Autorité palestinienne pour mettre fin à la violence familiale et œuvré à une meilleure coordination entre les procureurs et la police spécialisée dans le traitement des cas de femmes victimes de violence.

35. L'ONUDC, l'UNOPS et ONU-Femmes ont continué à mettre en œuvre des initiatives pour améliorer la gestion du système pénitentiaire palestinien et la réinsertion des détenus des centres de rééducation et de réadaptation administrés par l'Autorité palestinienne. ONU-Femmes a œuvré en faveur de la création et de l'exécution de programmes de réinsertion destinés aux détenues de ces centres (avec une moyenne de 30 détenues par mois), auxquelles elle a offert une aide judiciaire et des services de représentation.

36. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a contribué à réaliser un projet étalé sur quatre ans intitulé « Aide à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine médico-légal et aide au développement de la gouvernance de l'Autorité palestinienne » (« Forensic human resource and governance development assistance for the Palestinian Authority »), qui cherche à faire en sorte que les forces de l'ordre et les magistrats enquêtent sur les affaires de violence sexuelle et familiale et les instruisent avec le tact nécessaire. Il s'efforce aussi d'obtenir qu'il y ait suffisamment de femmes bien informées, qualifiées et compétentes parmi les médecins légistes, les médecins, les infirmiers et les experts judiciaires pour assurer le renforcement des capacités attendu dans les services cliniques médico-légaux, que cela s'applique aux infractions, aux agressions sexuelles, à la maltraitance à l'égard des enfants ou à la violence familiale.

37. Plusieurs organismes, dont ONU-Femmes, l'UNRWA, le HCDH et le FNUAP, ont contribué à diverses activités visant à sensibiliser la population aux violences faites aux femmes. Parmi ces initiatives de sensibilisation et d'éducation populaires figurent des festivals destinés à lutter contre les violences faites aux femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, une manifestation publique organisée par des femmes victimes de violence pour leur permettre de parler de leur expérience et des actions de formation destinés à différents intervenants. Entre décembre 2011 et juin 2012, l'UNRWA a donné, au personnel, aux organisations communautaires et aux

représentants des communautés, des cours de formation de base et spécialisés sur la reconnaissance des cas de violence sexiste, la façon dont il convient de les traiter et vers quels services aiguiller les personnes qui en sont victimes, les violences faites aux femmes, la protection de la famille et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes[41]. Le HCDH a continué de s'associer à des opérations de sensibilisation aux droits des femmes et à travailler en étroite collaboration avec les organisations de défense de ces droits afin de renforcer leurs capacités en matière de recours aux procédures internationales relatives aux droits de l'homme.

38. Les organismes des Nations Unies ont continué à contribuer à la création et au développement de services destinés aux victimes de la violence contre les femmes. ONU-Femmes a continué de soutenir le centre Mehwar, premier centre à proposer une multitude de services en Territoire palestinien occupé et qui, tout au long de la période considérée, a accueilli en moyenne 20 femmes par jour tout en continuant à offrir une gamme de services sociaux et juridiques, à rendre les femmes plus autonomes sur le plan économique et à leur permettre de se réinsérer dans la société. ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, a aussi continué d'apporter son appui au Centre polyvalent Hayat pour l'autonomisation des femmes et des familles, situé dans la bande de Gaza et dans lequel 30 femmes ont pu bénéficier de services psychologiques, sociaux et juridiques pendant cette même période. En Cisjordanie, l'UNRWA a mis au point un dispositif interne permettant d'adresser les victimes de la violence envers les femmes à neuf camps de réfugiés, qu'il étend actuellement à sept autres camps, à un village et à une ville du nord de la région. Dans la bande de Gaza, le système de signalement des violences sexistes, créé pour lutter de manière coordonnée contre ce type de violence dans tous ses programmes de services mis en place dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de la santé mentale, a été encore élargi à 18 centres polyvalents. Pendant la période considérée, ce nouveau système a permis de déceler et d'orienter 651 cas de violence sexiste dont la majorité des victimes et des survivantes avait subi des violences physiques et psychologiques de la part de leur mari. Un système de gestion de l'information sur la violence sexiste très complet et confidentiel a également été conçu et inauguré. S'inspirant des initiatives signalées lors de la dernière période examinée, des organismes tels qu'ONU-Femmes, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNESCO et l'OIT ont continué d'aider les institutions palestiniennes à renforcer leurs capacités dans le domaine de la prévention des violences faites aux femmes et de la lutte contre celles-ci, notamment en exécutant la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2019) et en s'efforçant d'améliorer le recueil et l'analyse des données dans ce domaine.

E. Pouvoir et prise de décisions

39. Au cours de l'année 2012, le PNUD a appuyé l'Initiative palestinienne en faveur du dialogue et de la démocratie dans le monde, mise au point pour renforcer les capacités de 40 jeunes dirigeantes palestiniennes dans tout le Territoire palestinien occupé et consolider les réseaux qu'elles se sont créés. Cet appui s'est traduit par la participation, en qualité d'observateurs, de 85 % des stagiaires à la surveillance des élections locales qui ont eu lieu en octobre 2012. En outre, quatre participantes se sont présentées aux élections sur la liste de leurs partis politiques

[41] *Recueil des Traités des Nations Unies*, vol. 1249, n° 20378.

respectifs. ONU-Femmes a, en partenariat avec le Comité technique des questions féminines, donné des cours de formation et de sensibilisation à la participation des femmes à la vie politique et à leur accession à des postes de responsabilité au sein du système politique à plus de 1 300 participants femmes et hommes, dont des membres de conseils municipaux et des jeunes. Ce programme a amené deux conseils municipaux à revoir leur stratégie et leur plan de travail dans le sens d'une prise en considération des questions de parité et le Comité national pour la participation des femmes à la vie politique a été réactivé. Selon le Comité technique des questions féminines, plus de 20 femmes ont présenté une demande aux fins de devenir membres de l'Union générale des femmes palestiniennes.

F. Renforcements des institutions

40. Dans le cadre du programme commun pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de l'ONU, le PNUD a fait en sorte que les fonctionnaires employés par les collectivités locales ou à différents niveaux d'organisation communautaire se soucient davantage d'égalité entre les sexes et aient de meilleures compétences techniques en la matière en menant des opérations de renforcement des capacités en partenariat avec l'Université de Beir Zeit. Trois cent soixante-dix fonctionnaires (dont 38 % de femmes) ont acquis les connaissances et les outils nécessaires pour prendre en compte ce paramètre dans la planification du développement au niveau des districts et l'établissement de budgets tenant compte des besoins des femmes.

41. Le PNUD et ONU-Femmes ont signé un accord avec le Ministère de la condition féminine afin de créer un Groupe de la surveillance et de l'évaluation et de mettre au point un plan de renforcement des capacités destiné à son personnel. Ce groupe vient s'ajouter à d'autres déjà mis en place au Ministère de la planification, au Bureau central de statistique palestinien et à d'autres institutions concernées pour assurer le suivi de l'égalité entre les sexes et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la Stratégie intersectorielle nationale relative à la problématique hommes-femmes.

42. LE PNUD a détaché auprès du Ministère de la justice un spécialiste de la problématique hommes-femmes qui a aidé le Ministère à créer un groupe chargé de l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Ce spécialiste a collaboré avec le Ministère pour mettre au point un plan d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes fondé sur les stratégies nationales mises en place à cet effet. L'UNOPS contribue actuellement, dans le cadre du projet Sharaka, à consolider ce groupe aux niveaux technique et opérationnel.

43. Pendant la période à l'examen, plusieurs ministères ont réussi à mieux prendre en compte la problématique de l'égalité hommes-femmes dans leurs politiques, programmes et stratégies. Le Ministère de l'agriculture a modifié sa politique de recrutement pour faire en sorte que les femmes représentent 25 % du personnel nouvellement embauché pour occuper des postes d'encadrement de niveau moyen ou supérieur. Le Ministère de la culture a pris cette problématique en compte dans sa stratégie en faveur du secteur culturel et attesté de l'existence de pratiques prometteuses en la matière aux fins de parvenir à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Ministère de l'éducation a adopté le système de cantines scolaire comme modèle d'entreprise à suivre par les femmes au niveau

national. Les centres de rééducation et de réadaptation du Ministère de l'intérieur/de la police civile palestinienne ont reconnu le droit des détenues à travailler pendant leur incarcération et approuvé des possibilités d'émancipation économique les concernant. En outre, le Ministère des affaires sociales a supervisé la gestion du centre Mehwar et amélioré, sur les plans qualitatif et quantitatif, les possibilités d'emploi offertes aux femmes qui y sont hébergées.

44. L'OIT a soutenu les efforts de l'Autorité palestinienne visant à instaurer un salaire minimum national afin de protéger les travailleurs touchant de bas salaires et d'aider les groupes marginalisés et vulnérables, fourni une assistance technique qui a pris la forme d'un examen de la législation du travail et en matière d'emploi, et entrepris, en collaboration avec le Comité national pour l'emploi des femmes, d'examiner les textes de loi du point de vue de l'égalité entre les sexes. Cet examen a donné lieu à une série de propositions de modifications visant essentiellement la législation du travail de 2000. L'OIT a aussi fourni une assistance technique pour mettre au point un régime intégré de sécurité sociale et continué de dispenser des cours de formation et d'apporter une assistance technique dans le domaine des audits sur l'égalité des sexes à des ministères et à d'autres institutions.

45. Le FNUAP a aidé le Ministère de la santé à élaborer un programme national de services de planification familiale ainsi que la stratégie nationale en matière de santé procréative pour les années 2013-2016. Il a également prêté son concours à la mise au point de programmes scolaires axés sur la violence sexiste et mené des initiatives de renforcement des capacités destinées en priorité aux chefs religieux et communautaires. Il a aidé le Ministère des affaires sociales à concevoir un programme d'apprentissage pratique destiné aux professionnels du soutien psychologique ayant affaire à de jeunes garçons et filles marginalisés. L'OMS a organisé, à l'intention du personnel du Ministère de la santé, des ateliers de formation visant à lui permettre de mieux analyser les répercussions différentes que les politiques en matière de santé ont sur les femmes et les hommes et d'en tenir compte.

46. L'UNESCO a continué à aider le Centre de recherche et de documentation sur les Palestiniennes à faire avancer la cause de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation féminine grâce à des activités de renforcement des capacités, de recherche, de conseil et de documentation. Son programme pour le renforcement des capacités a aidé diverses organisations communautaires et non gouvernementales à gérer des programmes, à faire des travaux de recherche et à analyser les politiques mises en place du point de vue de l'égalité hommes-femmes ainsi qu'à parler efficacement des questions touchant la situation et la condition des Palestiniennes. Elle a également réalisé un programme d'accompagnement personnalisé destiné aux groupes chargés de la parité dans les ministères concernés.

47. Comme lors de la précédente période considérée, plusieurs initiatives ont cherché à améliorer la prise en compte à tous les niveaux de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies. ONU-Femmes a récemment achevé un examen du plan d'intervention à moyen terme 2011-2013[42] du point de vue de l'égalité entre les sexes afin de définir des produits, des résultats et des indicateurs clairs qui contribuent aux progrès accomplis dans ce domaine et

[42] Le Plan d'intervention à moyen terme de l'équipe de pays des Nations Unies est un outil de planification stratégique visant à structurer les efforts fournis conjointement par les organismes des Nations Unies qui opèrent en Territoire palestinien occupé.

permettent de les mesurer. L'Entité a également lancé une initiative pilote en la matière avec l'UNRWA et la FAO. Elle s'est engagée, avec cette dernière organisation, dans une évaluation complète de leurs activités et de leurs programmes dont le Bureau de la FAO applique maintenant les recommandations. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a continué d'utiliser un marqueur concernant le contrôle de l'utilisation des fonds alloués aux projets axés sur les femmes et s'est tout particulièrement efforcé d'intégrer des données et une analyse ventilées par sexe dans la Procédure d'appel global de 2012.

IV. Conclusions et recommandations

48. **La stagnation du processus de paix, la montée des tensions et l'escalade de la violence ainsi que les déplacements que cela a provoqués au cours de la période à l'examen sont une source de grande préoccupation. Des politiques restrictives en matière de résidence, de planification, de zonage et de circulation, associées à la poursuite de l'expansion des colonies, sans compter la fermeture de la bande de Gaza, ont donné lieu à une situation humanitaire difficile et préjudiciable aux conditions de vie de nombreuses Palestiniennes et de leur famille. Même si des avancées ont été enregistrées pour quelques indicateurs de développement, l'instabilité du contexte les rend fragiles et sujets à régression. La région connaît toujours des taux élevés de chômage, de pauvreté et d'insécurité et de nombreuses femmes et filles palestiniennes se heurtent toujours à des obstacles très importants si elles cherchent à avoir accès à des services de base comme l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. L'insécurité et la pauvreté peuvent aggraver la discrimination fondée sur le sexe et les mauvais traitements infligés aux femmes, ce qui se traduit, pour les Palestiniennes, par des niveaux élevés de violence dans les sphères publique et privée, et par une discrimination au travail.**

49. **Opérant dans un environnement instable et complexe, les organismes des Nations Unies ont continué de relever les défis inhérents à cette situation et de mener à bien des activités très diverses afin de répondre aux besoins des femmes et des filles. Des progrès notables ont été réalisés en matière d'élaboration de politiques et de renforcement des institutions au cours des années 2011 et 2012. Les premières mesures prises pour mettre en œuvre la Stratégie nationale intersectorielle en matière d'égalité des sexes pour 2011-2013 et la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2019) sont encourageantes mais la mise en œuvre effective de ces stratégies nécessite un effort soutenu en matière d'engagement politique, d'appui technique et de ressources financières. Au cours de la période à l'examen, l'Autorité palestinienne a poursuivi sa lutte contre les violences faites aux femmes, notamment en renforçant les services de protection familiale créés au sein de la police, en faisant en sorte que les institutions s'impliquent davantage dans la gestion des centres d'accueil pour femmes en détresse et en annonçant la création d'un comité chargé d'étudier les lois régissant la situation personnelle afin de protéger les femmes. Il est indispensable de s'inspirer de ces initiatives, de les soutenir et de les développer.**

50. **Les initiatives de l'ONU que sont le programme commun pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le programme commun pour la culture et le développement ont permis aux organismes des Nations Unies et à**

leurs partenaires aux niveaux national et local d'œuvrer conjointement et de renforcer les dispositifs de contrôle national. Il est fortement recommandé que le système des Nations Unies s'inspire des succès enregistrés par ces programmes et s'efforce de poursuivre la mise à exécution de programmes communs réalisés avec des partenaires locaux et nationaux.

51. **L'amélioration de la situation des Palestiniennes reste inextricablement liée aux efforts déployés pour parvenir à une paix durable et à la capacité des femmes de participer aux processus de prise de décisions mis en place pour assurer la paix et la sécurité. Les efforts consentis pour faire participer aussi bien des Palestiniennes que des Israéliennes à un processus de paix revitalisé doivent être multipliés et soutenus dans l'esprit de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Il conviendrait d'instaurer des mécanismes visant à faire en sorte que les diverses parties prenantes assument davantage leurs responsabilités et à assurer le suivi des progrès accomplis dans l'application de cette résolution et des engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité qui ont été pris à ce titre.**

52. **Vu les changements politiques qui ont eu lieu récemment dans la région et la participation croissante des femmes arabes à la vie politique et aux prises de décisions, il importe de continuer de promouvoir et de soutenir le droit des Palestiniennes à participer effectivement à la vie politique et à y assumer des responsabilités. Il convient de prêter une attention particulière à la possibilité d'un accompagnement professionnel des nouvelles élues. Il faut soutenir les femmes aux divers stades du processus électoral et développer davantage les partenariats stratégiques conclus avec des parties prenantes de poids (partis politiques, médias, institutions publiques et société civile).**

53. **Il est indispensable de poursuivre le recueil et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge portant sur une série de questions qui ont des incidences sur la vie des Palestiniens et de veiller à inclure systématiquement ces renseignements dans les rapports et les séances d'information que produisent l'ONU et les organisations apparentées à l'intention des organes intergouvernementaux concernés.**